

# Future ZFE à Bordeaux Métropole : vers une installation progressive «pour ne pas surprendre» les conducteurs

Par **Jean Cittone**

Publié il y a 7 heures,

Mis à jour il y a 7 heures



La future zone à faibles émissions concernera l'intérieur de la rocade. *GEORGES GOBET / AFP*

**Le prouident de Bordeaux Métropole, Alain Anziani, a expliqué mercredi qu'une expérimentation «à blanc» de la zone à faibles émissions pourrait être mise en place dès 2024.**

*Le Figaro Bordeaux*

Certains véhicules ne pourront bientôt plus circuler dans la métropole bordelaise. Pour respecter la loi, l'agglomération doit se doter d'une zone à faibles émissions (ZFE) au plus tard le 1er janvier 2025. Lors de ses vœux à la presse mercredi, le

proutident de Bordeaux Métropole et maire de Mérignac, Alain Anziani, a précisé qu'il ne devrait pas y avoir «*de grande surprise*» à l'issue de la consultation : le scénario dit «*pédagogique*» devrait être retenu.

Ce plan d'action implique de limiter dès 2024 la circulation des véhicules les plus polluants (Crit'Air 4, 5 ou non classés), soit environ 7% du parc automobile métropolitain. En 2027, l'interdiction sera étendue aux Crit'Air 3 et enfin en 2030 aux Crit'Air 2. Ne seront pas concernés par la ZFE les véhicules électriques ou à hydrogène (Crit'Air Verte) et ceux à essence les moins polluants (Crit'Air 1).

**À VOIR AUSSI** - Zones à faibles émissions: une mesure antisociale ?

## «Un risque de gilets jaunes»

Des communications à visée pédagogique seront faites par la métropole dès 2023 pour une expérimentation «à blanc» de la ZFE en 2024, afin de «*ne pas surprendre les habitants*», précise Alain Anziani, rappelant que des «*mesures d'accompagnement fortes*» seront mises en place, pour un coût qui pourrait aller de 40 à 120 millions d'euros.

«*Ce qui est certain, c'est qu'il y a des morts liées à la pollution*», explique l'élu, la pollution de l'air ayant causé le décès prématuré d'au moins 238.000 Européens en 2020. «*Notre espérance de vie diminue de deux à trois ans du fait de la pollution*», rappelle-t-il, estimant que la mise en place de cette ZFE est nécessaire, «*dans l'intérêt de la population*». Ne minimisant pas d'éventuelles oppositions, voire «*un risque de gilets jaunes*», le proutident de la métropole ajoute qu'il faut «*qu'on arrive à expliquer que ce n'est pas une mesure punitive mais une mesure pour nous tous*».

Cette ZFE n'est par ailleurs pas le seul axe développé par Bordeaux Métropole sur les questions de mobilité. En 2023, le tramway rejoindra l'aéroport de Mérignac et plusieurs extensions sont prévues, notamment de la gare de Bordeaux Saint-Jean à l'aéroport. Le projet de RER métropolitain est également en chantier. L'objectif cumulé de toutes ces mesures est que «*les gens comprennent qu'ils ne seront pas plus rapides en prenant leur voiture*». L'élu prévoit par exemple certains temps de trajet quatre fois moins longs en prenant le RER métropolitain plutôt qu'en utilisant une voiture individuelle.